

Assemblée générale du SDEHG

Plus de 400 participants à l'assemblée générale du 27 mars 2018 à Rieumes

Le SDEHG a tenu son assemblée générale le 27 mars au complexe sportif de Rieumes. 400 personnalités étaient présentes dont les maires du département, les délégués au SDEHG, les représentants des administrations partenaires, les responsables des entreprises de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage, Enedis, EDF et Orange.

Madame Jennifer Courtois-Périssé, Maire de Rieumes et conseillère régionale d'Occitanie ainsi que Monsieur Gérard Capblanquet, Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Monsieur Pierre Izard, Président du SDEHG, a ensuite assuré la présidence de l'assemblée.

Une forte augmentation du volume des travaux d'investissement

En 2017, le SDEHG a augmenté de 22% le volume de ses investissements consacrés aux réseaux d'électricité et d'éclairage public. En effet, 45,5 millions d'euros ont été affectés aux différents programmes de travaux : rénovation et développement de l'éclairage public, effacement et renforcement du réseau public d'électricité, raccordements au réseau d'électricité et création d'un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Lors de la séance du 27 mars, l'assemblée a adopté le budget du Syndicat pour 2018 : une enveloppe de 51 millions d'euros a été affectée aux travaux d'investissement, soit une nouvelle augmentation de 12% du volume des investissements.

Les nouveautés mises en place par le SDEHG pour 2018

Aider les communes pour le développement des énergies renouvelables : sur proposition du Président Pierre Izard, l'assemblée a décidé que le SDEHG apporte une aide technique, administrative et financière aux communes pour leurs projets de production d'énergie renouvelable, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.



Aider les communes pour l'installation de radars pédagogiques : sur proposition du Président Pierre Izard, l'assemblée a décidé de lancer un programme dédié à la fourniture et à la pose de radars pédagogiques. Ce nouveau programme est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et financé à 50% par le Syndicat, au profit des communes qui demandent la pose d'un radar pédagogique.

Le radar pédagogique est un outil d'information qui affiche la vitesse de l'utilisateur de la route accompagnée d'un court texte visant à l'encourager à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée. Ce type de signalisation contribue à améliorer la sécurité des riverains et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un nouveau cahier des charges de concession d'électricité

L'assemblée a adopté le nouveau cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de 30 ans. Celui-ci est construit sur la base d'un accord-cadre national négocié entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France urbaine, Enedis et EDF.

Ce contrat s'appuie sur la solidarité territoriale et le rôle déterminant des collectivités dans la définition des enjeux énergétiques des territoires, ainsi que sur une optimisation nationale de la concession dans un contexte de régulation assurant l'égalité de traitement et la péréquation.

Une motion sur le déploiement des compteurs communicants

L'assemblée a voté une motion visant à demander à Enedis et à EDF de respecter strictement les dispositions relatives au déploiement des compteurs communicants prévues par l'article 20 du nouveau cahier des charges de concession. Parmi ces dispositions figure notamment l'information à chaque client, avec au moins un mois de préavis, du remplacement de son compteur et des modalités de cette intervention. L'assemblée demande également qu'Enedis délivre une information de qualité sur ces compteurs, notamment dans l'espace dédié de son site internet, dans la notice d'utilisation remise lors de la pose et au numéro vert dédié.